



Entreprise soumise NON soumise à agrément Exploitations agricoles – collectivités - golfs

Le Certiphyto s'obtient à l'issue d'une formation, de la validation d'un diplôme (de moins de 5 ans) ou d'un test.

Depuis le 3 octobre 2016, l'obtention du Certiphyto à l'issue d'une formation sera validé par la réussite du stagiaire à un Q.C.M. Questionnaire à Choix Multiples mis sur support informatique. En cas d'échec, le stagiaire suit une journée de formation complémentaire.

Nous vous invitons à vous inscrire, en remplissant le coupon-réponse ci-dessous.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Agronomique Préconisateur pour de plus amples renseignements

L'ENTREPRISE

Nom de l'exploitation ou raison sociale :

N° de SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Cultures pratiquées avec surfaces :

Merci de nous indiquer les coordonnées de la personne à qui nous devons adresser le questionnaire de satisfaction faisant suite à la formation

Nom, Prénom Email :

LE OU LA STAGIAIRE

Nom d'usage : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date & lieu de naissance : / / 19 à

Département de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Avez-vous un diplôme de moins de 5 ans en lien avec votre activité : n OUI n NON | Si oui, lequel :

Un Certiphyto : n OUI n NON | Si oui, lequel : Fin de validité :

Merci de joindre une copie de votre Certiphyto

VIVEA (cotisation MSA chef d'entreprise, chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide-familial, cotisant solidaire, candidat à l'installation).

Le coût de la formation, nous est directement versé. Merci de joindre un chèque de caution de 260€ TTC à l'ordre de RACINE SAP, il vous sera restitué à la fin de la formation.

FAFSEA et autres fonds.

Merci de prendre contact avec votre organisme collecteur pour connaître la prise en charge. Nous vous demandons de bien vouloir joindre à votre inscription un chèque de 260€ TTC à l'ordre de RACINE SAP. Il servira au paiement de la formation

Pièces à joindre :

- le chèque de 260€ TTC. Frais de formation et/ou chèque de caution (afin de pallier aux frais dus aux désistements de dernière minute)
- la copie d'une pièce d'identité du stagiaire.
- nous pouvons réaliser les démarches administratives de votre demande de Certiphyto, merci de joindre un second chèque de 20 € TTC.
- copie du Certiphyto (si concerné)



Entreprise soumise NON soumise à agrément Exploitations agricoles – collectivités - golfs

VOUS ÊTES

Décideur en entreprise soumise à agrément :

la détention de ce certificat autorise son titulaire à intervenir dans le choix technique des produits, à acheter les produits, et à utiliser les produits chez un tiers, ainsi qu'à organiser l'utilisation, conformément aux référentiels de certification d'entreprise, à acheter et à utiliser les produits pour son propre compte et pour une activité autre que la production agricole.

Ce certificat donne automatiquement le certificat opérateur

Opérateur :

utilisateurs de produits de protection des plantes selon les consignes données.

.....

Information complémentaire sur le Certiphyto Décideur en entreprise NON soumise à agrément

Décideur en entreprise NON soumise à agrément

la détention de ce certificat autorise son titulaire à intervenir dans le choix technique des produits, à acheter les produits, à organiser leur utilisation et à les utiliser, ceci pour son compte ou dans le cadre de l'entraide agricole.

Ce certificat donne automatiquement le certificat opérateur en exploitation agricole

Je souhaite m'inscrire à une session

Nom :

Prénom :

Décideur en entreprise non soumise à agrément
(2 jours – 260 € TTC +20 € TTC. Merci de faire 2 chèques) :

3 et 4 décembre 2019 sur **BRIGNOLES**

Opérateur

(2 jours – 260 € TTC + 20 € TTC Merci de faire 2 chèques) :

5 et 6 décembre 2019 sur **BRIGNOLES**

Rappel des pièces à joindre

- Chèque de 260€ TTC. Frais de formation
- Copie d'une pièce d'identité du stagiaire.
- Chèque de 20 € TTC (demande de Certiphyto)
- copie du Certiphyto (si concerné)

